

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Christina Meissner*

Date de dépôt : 3 décembre 2009

Interpellation urgente écrite

La lutte contre le travail au noir est-elle réellement une priorité du collège gouvernemental ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les dernières élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat ont clairement fait apparaître l'inquiétude du peuple genevois par rapport à l'évolution du marché du travail, dans la mesure où, même en période de crise économique, rechercher un emploi en Suisse est demeuré un droit absolu pour la plupart des citoyens de l'UE.

Les débats se sont focalisés sur l'engagement des travailleurs frontaliers par les entreprises genevoises publiques ou privées. Force est de constater cependant que les accords bilatéraux ont été plébiscités par le peuple genevois en votation populaire, et que, dans la grande majorité des cas, la concurrence de ces travailleurs reste cadrée par les nombreuses conventions collectives en vigueur.

Par contre, un mal beaucoup plus sournois mine notre économie, fragilise nos PME par la concurrence déloyale qu'elle induit, et, finalement, maintient des Genevois à l'écart du marché du travail, voire leur supprime l'accès à des emplois légaux. Il s'agit du travail au noir.

Ces derniers mois, le Conseil d'Etat a passablement communiqué sur sa volonté de combattre le travail au noir dans le cadre de la nouvelle LTn.

Dans les faits, les adeptes de l'Etat de droit, soucieux du respect des normes légales, particulièrement inquiets des conséquences d'un certain laisser-faire dans ce domaine, tant au niveau de la hausse constante de la TVA que des prélèvements sociaux, ont du mal à distinguer l'action de l'Etat dans ce domaine.

Ma question est la suivante :

Le CE peut-il nous indiquer les mesures prises pour favoriser les synergies entre les différents services de l'Etat, le nombre de contrôles effectués dans le cadre de la LFn, par branche économique, respectivement le nombre et la nature des sanctions infligées, les résultats obtenus en matière de collaboration et les objectifs de prestations fixés pour la prochaine législature?